

D'abord   
**Solidaires**

# **UN AGENDA CITOYEN**

**POUR UNE DÉMOCRATIE  
MUNICIPALE**

**PARTICIPATIVE  
INCLUSIVE  
SOLIDAIRE**

---

*Un agenda citoyen c'est...*un outil d'éducation populaire sur les enjeux municipaux fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de participation et d'inclusion ; c'est un moyen de consigner et de planifier les « choses à faire », les actions à entreprendre pour rendre nos municipalités plus solidaires; c'est un instrument d'intervention politique.

*D'où vient l'idée ?* L'idée d'agenda citoyen a été popularisée et proposée par le *Groupe de travail sur la démocratie municipale et la citoyenneté* de la Société de développement communautaire de Montréal lors du 3e Sommet des citoyens et citoyennes de Montréal en septembre 2004.

*D'Abord Solidaires* s'en est inspiré et a réuni des personnes de quelques municipalités intéressées à la question municipale pour, si possible, étendre l'expérience à l'ensemble des municipalités du Québec. Nous avons aussi recueilli les commentaires et suggestions de plusieurs citoyennes et citoyens impliqués au niveau municipal.

*Nous proposons* cet agenda afin de mettre en réseau les groupes et les personnes déjà impliqués et de nouvelles personnes qui voudraient jouer un rôle dans la démocratisation de la vie municipale et faire progresser nos idéaux de participation civique et de mouvement citoyen.

*Nous sommes conscientEs* que les municipalités du Québec sont très diversifiées quant à leur histoire, leur taille, leur fonctionnement, les lois qui les régissent, etc. C'est pourquoi nous vous invitons à vous approprier de cet outil et à l'adapter à la réalité de votre propre municipalité.

*L'agenda citoyen c'est un outil « durable »*...à être utilisé « avant », « pendant » et « après » les élections municipales car pour rendre nos municipalités participatives, inclusives et solidaires nous devons travailler sur le court, le moyen et le long terme.

---

**D'ABORD SOLIDAIRES**  
Site Web : [www.dabordsolidaires.ca](http://www.dabordsolidaires.ca)  
[accueil@dabordsolidaires.ca](mailto:accueil@dabordsolidaires.ca)  
Téléphone : 514-276-2424

---

## SOMMAIRE

<b>POURQUOI S'INTÉRESSER À LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE ?</b>	<b>4</b>
<b>UN AGENDA CITOYEN POUR DES MUNICIPALITÉS SOLIDAIRES</b>	<b>8</b>
1 Démocratiser radicalement la démocratie municipale	8
2 Inclure ...contre l'exclusion, la marginalisation, la pauvreté pour mieux vivre ensemble égaux/égales parce que différentEs	12
3 Réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes...maintenant !	14
4 Maintenir, améliorer et développer les services publics...contre la privatisation, les Partenariats Public Privé et la sous-traitance.	15
<b>LES EXPÉRIENCES DE PARTICIPATION CITOYENNE</b>	<b>16</b>
<b>DES ACTIONS CITOYENNES IMMÉDIATES</b>	<b>17</b>

---

---

## POURQUOI S'INTÉRESSER À LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE ?

---

**La municipalité : au cœur de notre quotidien** Il n'y a aucun enjeu de la vie quotidienne qui ne soit pas lié à la municipalité, urbaine ou rurale. Nous ne pouvons parler de lutte contre la pauvreté sans parler du rôle des municipalités dans le développement économique et social. Nous ne pouvons lutter pour la protection des biens communs sans nous intéresser au rôle des municipalités en matière de gestion du territoire et de services publics (l'eau en est un bon exemple). Nous ne pouvons promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion des communautés ethnoculturelles, la place des jeunes ou des aînéEs sans nous intéresser au rôle des municipalités. Enfin, nous ne pouvons discuter sérieusement l'amélioration de la qualité de vie, sans parler du rôle des municipalités dans les domaines du logement social, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, des loisirs, de la culture, de patrimoine, du transport en commun, de la santé, de la sécurité, du développement économique et social, etc., sans parler du rôle des municipalités. En résumé, nous ne pouvons rêver d'un Québec d'abord solidaire ou d'Un autre monde possible sans nous intéresser au rôle des municipalités et aux possibilités qu'elles offrent comme levier du développement démocratique.

**La municipalité : un espace de proximité pour négocier le « vivre ensemble »** Le terrain municipal, dans les quartiers ou les arrondissements urbains tout comme dans les villages ou les municipalités rurales, constitue un espace de proximité où les citoyenNEs peuvent se ré-approprier leur cadre et leurs conditions de vie, tout en valorisant leurs compétences et leurs connaissances du milieu au service du bien commun. Des espaces de participation citoyenne à cette échelle donnent l'opportunité d'avoir une prise concrète sur le développement et l'amélioration de son milieu de vie, ouvrent des opportunités d'échanges directs et de délibération sur des enjeux collectifs et permettent de soutenir les citoyenNEs dont la parole est marginalisée. C'est le lieu de négociation du « vivre ensemble » contre une conception de la ville laissée aux élites locales et vue comme une source de spéculation foncière, de réseaux d'influence et de services réservés aux entreprises.

**La municipalité : une décentralisation au service de l'équité sociale.** Au Québec, nous sommes confrontés à une dynamique contradictoire de décentralisation des responsabilités tout en maintenant les ressources et le pouvoir décisionnel à Québec. Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ont de plus en plus de responsabilités sans les pouvoirs et les moyens d'agir très peu d'autonomie et de moyens, ce qui limite fortement leur action. De plus, la faible autonomie des gouvernements locaux entraîne un désintérêt de la population et une dépolitisation de ce palier de gouvernement, ce qui laisse toute la place aux petites élites locales et aux guerres de clocher. La dynamique de décentralisation offre à la fois des opportunités de rapprochement du pouvoir vers les citoyenNEs, mais pose également des défis quant au maintien du rôle de l'État en regard de l'équité sociale, comme nous l'avons constaté dans le débat sur les fusions et les défusions municipales. Notre volonté de rapprocher le pouvoir des citoyenNEs ne doit pas nous faire perdre de vue notre ambition d'équité sociale et nos valeurs écologiques. En ce sens, nous sommes dans l'obligation d'assurer une cohérence entre les différents paliers

gouvernementaux afin de faire avancer notre projet de société, tant dans le quartier que dans la municipalité, tant dans la municipalité que dans la région, tant dans la région qu'au niveau national et dans le monde.

**La municipalité : un défi démocratique** Même s'il est le palier de gouvernement le plus près de nous, le municipal reste l'un des moins démocratiques malgré certaines pratiques démocratiques intéressantes dans plusieurs municipalités. Ceci s'explique en partie par l'histoire, en partie par le statut juridique des municipalités, en partie par les formes d'exercice du pouvoir sur le plan municipal.

*Sur le plan de l'histoire*, il n'est pas inutile de rappeler que ce n'est qu'en 1970 à Montréal et en 1974 dans les autres municipalités que l'on est passé, au Québec, d'une démocratie de propriétaires (seuls les propriétaires avaient droit de vote, ce qui excluait les personnes pauvres et une grande partie des femmes), à des administrations élues au suffrage universel. Pourtant, encore maintenant, des traces de cette démocratie de propriétaires perdurent, comme le fait que l'on puisse voter au municipal si l'on est propriétaire, même si l'on n'est pas résidant, selon le principe du « no taxation without representation » (pas de taxation sans représentation). Cette démocratie de propriétaires a fait en sorte que les élections municipales ont longtemps été la chasse gardée des notables locaux et des promoteurs, quand ce n'est pas les laquais de la Chambre de commerce. Le phénomène a été accentué par le fait que lors des référendums municipaux, une double majorité des voix (le nombre de suffrage et la valeur majoritaire de la valeur foncière) a été requise jusque dans les années 1970, ce qui pouvait, dans certains cas, donner le droit de veto aux entreprises, principalement dans les municipalités qui dépendaient d'une seule entreprise.

*Sur le plan du statut* le fait que les villes soient des « créatures » de la province dans notre système politique accroît la tendance à la dépolitisation des enjeux municipaux pour les transformer en questions techniques. Pourtant, les choix qui sont faits au plan municipal ne sont pas que des choix techniques; ils affectent notre qualité de vie, notre façon de vivre ensemble et la place que les citoyennes et les citoyens occupent dans la ville. De la même façon, le fait de parler « d'administration » municipale plutôt que de « gouvernement », a comme effet de dépolitiser les fonctions municipales.

Au Québec, les municipalités ne constituent pas un « niveau de gouvernement » comme c'est le cas ailleurs dans le monde : en Europe (France, Allemagne, Italie, Portugal, etc.) en Amérique latine (Brésil par exemple). Nous savons que la reconnaissance politique des villes, de leur rôle dans la qualité de vie des citoyenNEs, de la nécessité de les doter des moyens et ressources pour assumer leurs responsabilités fait l'objet de débat tant au Québec qu'au plan international. Nous pensons qu'il est temps d'activer le débat public sur cette question.

***Sur le plan de l'exercice du pouvoir.*** Le mode d'exercice du pouvoir joue aussi sur le déficit démocratique de nos municipalités. Comme les autres paliers de gouvernement, ce qui prédomine sur le plan municipal, c'est la démocratie représentative. Dans un tel système, tout ce que l'on demande aux citoyenNEs c'est de choisir des personnes qui seront, par l'onction du suffrage universel, habilitées à prendre des décisions en leur nom. Ce système introduit, d'une part, une dissociation entre la volonté des éluEs et celle de l'électorat et, d'autre part, tend à privilégier une élite et à constituer les éluEs en élite.

La plupart des candidatEs aux élections municipales, sauf exception, se présentent sans programme ou avec un programme flou. Ceci découle du fait que très peu de partis existent sur le plan municipal, et que plusieurs sont éluEs par acclamation, faute de contestation de l'élection. Il en résulte que, dans bien des cas, les éluEs ne représentent qu'eux-mêmes et qu'ils n'ont pas vraiment d'outils institutionnels pour savoir ce que pense l'électorat des enjeux qui sont débattus au conseil municipal. Ce qui a pour conséquence que plusieurs élus se voient comme des gestionnaires de la richesse foncière, laissant le développement économique aux promoteurs privés, comme si les villes étaient à vendre.

Les mécanismes d'information prévus par la loi sont très restreints (affichage et avis publics dans les journaux) et les consultations obligatoires sont limitées à des sujets prévus tels que l'urbanisme. Le seul recours de l'électorat, c'est de demander la tenue d'un référendum, une fois la décision adoptée et dans les seuls domaines des règlements d'emprunts et des changements de zonage.

D'autre part, se présenter à une élection contestée (quand il y a plusieurs candidatEs), demande des ressources matérielles et symboliques. Faire campagne implique d'avoir les ressources financières suffisantes pour se faire connaître au moyen de la publicité et pour financer le retour au marché du travail après les mandats. Pour les conseillers et conseillères qui ont travaillé à plein temps, il faudrait voir à financer leur retour au marché du travail après les mandats, car ces éluEs n'ont pas d'assurance chômage. (les conseillers et conseillères ne reçoivent pas d'assurance chômage). Cela implique également un certain nombre d'habiletés civiques liées à l'habitude de parler en public. Cela suppose d'avoir une connaissance des dossiers municipaux et, en ce domaine, ceux qui sont déjà au pouvoir possèdent un avantage certain en pouvant discréditer facilement leurs adversaires en raison de leur ignorance pratique des dossiers (législations, études techniques en cours, budgets, plan triennal d'immobilisation, etc). D'autre part, le recrutement des nouveaux éluEs se fait par les politicienNEs en place en utilisant leurs réseaux personnels et professionnels : affaires, sports, clubs sociaux, amiEs, etc. Il en résulte donc que les éluEs, au municipal comme ailleurs, ont souvent tendance à être plus riches, plus « blancs », plus masculins, plus scolariséEs, plus âgéEs, plus hétérosexuelLEs, plus propriétaires que l'électorat, formant ainsi une élite sociale dont les conditions de vie et les préoccupations ne sont pas nécessairement les mêmes que celles de leur électorat.

**La municipalité : au carrefour d'enjeux internationaux** Dans un contexte de mondialisation, les villes du monde sont appelées à jouer un rôle accru dans le développement économique et social. Nous assistons aussi à une diversification croissante des villes qui deviennent le théâtre d'importantes migrations de populations au sein même des pays et entre les pays à l'échelle internationale. Les villes sont en compétition les unes avec les autres, non seulement à l'échelle nationale pour attirer des investissements et des emplois, mais également à l'échelle mondiale. Elles sont aussi en lien direct entre elles via différentes organisations internationales.

Le visage de la mondialisation néolibérale apparaît clairement dans des politiques municipales en particulier dans le domaine du logement, du transport en commun, de l'environnement (eau, gestion des déchets, pollution des sites, etc.). Ces politiques s'inscrivent dans l'agenda de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui entend privatiser tous les services à la grandeur de la planète à travers son Accord général sur le commerce des services (AGCS). Le Canada est membre de l'OMC et signataire de l'AGCS. Le partenariat public-privé (PPP) et la sous-traitance constituent les principaux moyens de privatisation. Il y a donc péril en la demeure ! En même temps, plusieurs municipalités canadiennes, dont Québec, Montréal, Vancouver et Toronto se sont officiellement déclarées "hors AGCS" dans le cadre d'une vaste campagne mondiale menée par ATTAC. Il y a donc espoir en la demeure !

---

# UN AGENDA CITOYEN

## POUR DES MUNICIPALITÉS SOLIDAIRES

---

### 1 Démocratiser radicalement la démocratie municipale

---

#### CELA VEUT DIRE

- **Faire** de la municipalité un lieu privilégié du vivre ensemble ... Les villes et les campagnes sont des territoires à habiter ensemble et dont les décisions concernant ce « vivre ensemble » doivent être prises ensemble. Il importe donc de développer des lieux d'appartenance, de rencontres et des services de proximité qui permettent aux citoyenNEs de se fréquenter, de s'approprier, de négocier pacifiquement leurs rapports sociaux.
- **Investir** la démocratie participative et délibérative pour en finir avec le monopole de la démocratie représentative comme mode privilégié d'exercice de la citoyenneté. Même si les élections demeurent essentielles, on doit faire appel, en plus des institutions représentatives, à diverses formes de démocratie participative et de démocratie délibérative.
- **Se démarquer** d'une approche mercantile qui raisonne essentiellement en termes d'ajout à la taxe foncière, qui considère l'espace public comme une marchandise qu'il faut offrir aux plus riches et où les citoyenNEs sont considérés principalement sous l'angle de payeurs de taxe et d'utilisateurs de services. De plus, il faut changer le mode de financement des villes, dont la taxe foncière est la principale source de revenu. Il est de la responsabilité de l'État de diversifier les sources de financement des municipalités et de voir à leur redistribution.
- **Cogérer** les affaires publiques i.e. que les citoyenNEs puissent s'approprier les outils de prise de décision au plan municipal. Il est donc nécessaire qu'ils et elles soient associées à la gestion publique, conjointement avec les éluEs et les fonctionnaires et puissent déterminer leurs propres priorités de développement urbain, économique, social et environnemental en s'appuyant sur les valeurs de liberté et d'égalité de chacunE, mais aussi sur le principe de l'inclusion.

**La démocratie participative ...** concerne toutes les formes qui font appel à la participation directe de la population (qui est alors interpellée en sa qualité de citoyenNE et non en sa capacité d'électeur ou d'électrice), à sa présence à quelque étape que ce soit du processus de la décision politique. La démocratie participative n'est pas complètement absente de notre vie politique municipale. Les citoyenNEs peuvent inscrire leurs questions à l'ordre du jour du conseil municipal et les réunions du conseil sont en principe ouvertes au public. Dans certaines villes existent également des conseils d'arrondissement qui permettent d'élargir la représentation politique et de la rapprocher des citoyenNEs; toutefois, ces conseils sont formés sur le mode de la démocratie représentative, quoique leurs réunions soient en principe ouvertes au public. On peut aussi noter l'existence de certaines commissions consultatives sur des enjeux spécifiques, le désavantage majeur de telles commissions étant de n'être que consultatives, d'une part, et d'être composées de membres cooptés, qui ne sont redevables devant personne, d'autre part. Enfin dans certaines municipalités, il existe des conseils de quartier composés de citoyenNEs éluEs par leurs pairs et qui jouent un rôle consultatif auprès des instances municipales.

**La démocratie délibérative ...** concerne toutes les formes qui permettent de se forger une opinion argumentée sur les enjeux politiques suite à une discussion publique de ces enjeux. Pour que la démocratie participative soit autre chose qu'un affrontement entre groupes d'intérêts ou encore une manipulation démagogique de l'opinion publique, la participation doit s'accompagner de la délibération publique. Une délibération publique, c'est entrer dans un véritable processus d'échange d'opinions et de justification de celles-ci. Une délibération publique, ce n'est donc pas la juxtaposition d'opinions préalablement formées (ce qu'est un sondage), mais un processus de prise en compte à la fois des différents points de vue et des informations nécessaires à la prise de décision. Dans le processus de délibération publique, qui doit être ouvert, les opinions de départ peuvent s'étayer mais aussi se modifier en prenant en compte les autres opinions en présence. La démocratie est un excellent lieu d'apprentissage de participation citoyenne qui permet l'exploration et l'élaboration des préoccupations des citoyenNEs, de la formulation et de l'approfondissement de ces dernières, l'écoute et la prise en compte des besoins, le développement des capacités d'expression des citoyenNEs et d'élaboration de projets.

## DES MOYENS CONCRETS :

- **Mettre en place** des mesures de gestion participative:

**le plan d'aménagement** : les citoyenNEs pourraient décider de la nature de leur cadre de vie, déterminer un développement urbain qui correspond à leurs besoins et mettre en place des politiques municipales inclusives et solidaires. Par exemple, la loi prévoit deux instruments de planification du développement du territoire : le plan d'urbanisme à l'échelle de la ville et le schéma d'aménagement et de développement au niveau régional auxquels on peut ajouter la réglementation municipale. Dans les deux cas, il est prévu des mécanismes d'information et de consultation de la population (quoique relativement limités). Il faut bonifier les outils déjà existants en prévoyant des mécanismes d'information et de consultation plus vigoureux.

**le budget participatif**, déjà en place dans plusieurs municipalités notamment au Brésil, en France, en Italie, en Espagne et à Guelph, en Ontario, s'est avéré un instrument non seulement de démocratisation mais aussi d'inclusion sociale. C'est un processus par lequel les citoyens décident des priorités d'investissements de leur municipalité

**les plans de développement social**, économique, culturel, sportif, d'habitation, des espaces verts et collectifs, etc : Des démarches démocratiques sont en cours dans certaines municipalités à travers des mécanismes de consultation dans ces domaines. Il faut étendre la gestion participative à l'ensemble de ces champs d'activités qui touchent directement à la qualité de vie des citoyenNEs.

- **Assurer** un droit étendu d'initiative populaire au plan municipal. Il serait intéressant d'encourager, d'appuyer, de stimuler une culture d'initiative citoyenne à travers des moyens diversifiés : soit en réformant et en balisant rigoureusement le recours au référendum (lequel demeure à l'heure actuelle très limité et utilisé seulement en réaction à une décision du conseil municipal ; lequel demeure aussi un instrument controversé souvent utilisé par la droite pour faire diminuer les impôts comme cela s'est produit en Californie), soit par la possibilité pour les citoyenNEs d'inscrire des projets à l'ordre du jour des conseils d'arrondissements ou municipaux et à la décision publique, comme cela se fait en Colombie-Britannique.
- **Augmenter** l'imputabilité des dirigeantES. Les mesures suivantes pourraient être mises en place rapidement et permettraient de baliser le travail des éluEs et de les rendre plus directement responsable devant l'électorat. Ces mesures pourraient être partagées à l'échelle de la MRC dans les cas de plus petites municipalités.

la création d'une **Charte des droits**. Une telle Charte pourrait spécifier les obligations qui incombent aux administrations municipales (éluEs et gestionnaires) et qui découlent de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes, du Pacte relatif aux droits civils et politique, du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Charte des droits et libertés et de la Charte des droits de la personne. Ces Chartes rendent les autorités publiques responsables d'adopter des politiques publiques respectueuses des grands principes qu'ils contiennent. Par ailleurs, le vivre ensemble sous-tend la notion de coresponsabilité entre la municipalité et les citoyenNES et reconnaît l'initiative citoyenne. Exemple concret : la Charte montréalaise des droits et responsabilités issue d'une initiative citoyenne

l'institution d'un **poste d'ombudspersonne** qui relève du Conseil municipal ou de la MRC comme recours pour les citoyenNEs qui s'estiment injustement traitéEs par les administrations ou les services municipaux. Son rapport devrait être rendu public chaque année.

la création d'un poste de **vérificatrice ou vérificateur général** allant au-delà du simple exercice comptable. Cela permet sinon de prévenir, au moins de corriger les malversations financières et les dilapidations de fonds publics. Les employéEs municipaux qui attirent l'attention sur certaines pratiques douteuses dans l'administration municipale devraient être protégéEs par la loi.

la création d'un poste de **commissaire à l'éthique**. Certaines municipalités ont actuellement des postes de conseillerE à l'éthique, c'est un premier pas, mais insuffisant dans la mesure où ces personnes ne disposent pas de pouvoirs d'enquête. C'est particulièrement important pour éviter le patronage et le favoritisme dans l'octroi des contrats municipaux.

**l'élection au suffrage universel** des préfets de MRC (Municipalité régionale de comtés). En région comme la plupart des décisions se prennent à l'échelle de la MRC dont les compétences incluent désormais le développement économique, il demeure inadmissible que les préfets de MRC soient élus par et parmi les maires de la MRC.

les **assemblées citoyennes** à multiplier et où les citoyenNEs peuvent interpeller les éluEs, discuter, proposer.

la création d'un **Observatoire de la démocratie** comme c'est le cas dans la Ville de Québec.

- **Diffuser** l'information publique de l'arrondissement ou de la municipalité, indépendamment de la publicité. En effet, les personnes qui refusent de recevoir les publipostages ne reçoivent pas l'information publique car cette dernière est souvent diffusée par le même réseau.
- **Instaurer** un mode de scrutin proportionnel au niveau municipal. La lutte actuelle pour la réforme du mode de scrutin se déroule essentiellement au niveau québécois et fédéral. Or, un mode de scrutin proportionnel pourrait représenter une avancée importante sur le plan de la démocratie municipale et favoriserait la création de partis politiques municipaux. Cela pourrait commencer d'abord dans les grandes villes.

## **2 Inclure ... contre l'exclusion, la marginalisation, la pauvreté pour mieux vivre ensemble égaux/égales parce que différentEs**

---

### **CELA VEUT DIRE**

Nous pouvons dire que les municipalités ont trois grands champs de préoccupations (en termes de services à la population) :

- L'amélioration du **cadre de vie** : urbanisme, zonage, réseau routier, aqueduc et égouts, protection du patrimoine bâti et de l'environnement, aménagement des parcs, etc.
- L'amélioration du **milieu de vie** : loisirs, culture, vie communautaire, sécurité publique, etc.
- L'amélioration du **niveau et des conditions de vie** : transport, logement, développement économique et social, lutte contre la pauvreté, etc (la municipalité n'est pas la seule responsable de cette préoccupation mais elle joue un rôle de plus en plus grand à ce chapitre).

Quelle que soit leur position sur l'échelle de la prospérité, toutes les villes secrètent des territoires qui sont des lieux d'accueil des populations en situation de pauvreté. La question est celle du blocage de la redistribution des richesses au sein des villes générant ce qu'on appelle la ville à plusieurs vitesses à tous les points de vue (économique, social, culturel, environnemental).

On vit avec ses concitoyenNEs, on ne les « choisit » pas. Mais on peut décider collectivement que la municipalité devienne un lieu d'inclusion sociale où se discutent les aspirations différentes des citoyenNES en matière de développement social, économique, culturel et environnemental; où se côtoient les appartenances diverses de classes sociales, de communautés ethnoculturelles, de styles de vie, d'orientation sexuelle contre l'homogénéisation culturelle ou sociale et le monopole des uns sur les autres; où l'on accorde une attention particulière aux citoyenNES davantage démunisEs économiquement, marginaliséEs, excluEs des lieux de participation et de décision et où les droits de tous et de toutes sont respectés. La municipalité est un des lieux où on négocie les compromis nécessaires à la cohabitation dans la diversité pour « vivre ensemble égaux et différentEs ».

C'est également le lieu idéal pour construire une civilité qui consiste en quatre grands éléments : la différenciation sociale sans exclusion (l'idée du compromis comme nécessaire à la cohabitation) donc un idéal d'inclusion démocratique; la variété (variété des besoins et des styles de vie, contre l'homogénéisation et la "communauté"; la curiosité (s'intéresser aux autres qui sont différents, voir ce qu'on peut s'apporter mutuellement); l'espace public commun (pas seulement des lieux privés), i.e. l'introduction de lieux de rassemblement publics (parcs, écoles, centres communautaires, salles de spectacle, cafés) qui peuvent jeter les bases d'espaces publics de débat sur les enjeux politiques et constituer également des lieux de partage et de cohabitation.

## DES MOYENS CONCRETS

- des **politiques d'action positive** pour promouvoir la participation des citoyenNEs excluEs dans les lieux de consultation et de décision.
- des **politiques de développement territorial**, économique, social et culturel axées sur l'élimination des inégalités socio-économiques en particulier dans l'emploi, le logement, le transport, l'accès aux services, sur la déségrégation du territoire (ex : des quartiers exclusivement pauvres, des quartiers exclusivement riches, etc.) et sur la mixité sociale.
- des **mesures** favorisant la responsabilité sociale des entreprises.
- des **politiques du temps** pour apporter des réponses à la gestion des temps sociaux, c'est-à-dire visant à rendre accessible l'offre de services municipaux en matière de culture, de loisirs, de sports, de l'attribution des permis, de l'accessibilité de bibliothèques, etc. en prenant en compte les horaires de travail des citoyenNEs, leurs responsabilités familiales, etc.
- la **multiplication des événements** et des lieux de rassemblement publics (parcs, écoles, centres communautaires, places publiques, maisons de la culture, cafés, musées, festivals de toutes sortes, fêtes de quartiers ou de villages) qui permettent la rencontre, l'appropriation mutuelle, la découverte des « autres », la discussion (en opposition à la « culture » centres d'achat qui transforme le citoyenNE en consommateur/trice).
- des **programmes d'éducation** civique qui permettent aux citoyenNEs non seulement de mieux connaître les institutions et leurs droits mais également de faire l'expérience concrète de la délibération publique.
- des **programmes facilitant l'accès à l'égalité** à tous les niveaux et dans tous les aspects de la vie municipale.
- des **tables de concertation** pour régler certains enjeux.
- des **mesures** permettant de soutenir les initiatives citoyennes dans la perspectives où l'on reconnaît la responsabilité des citoyenNEs à cet égard.
- des **jumelages** avec des municipalités de pays en voie de développement afin de développer des échanges culturels et d'aide mutuelle.

### **3 Réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes...maintenant !**

---

#### **CELA VEUT DIRE**

Tous les aspects de la vie d'une municipalité concernent les femmes : emploi, services publics, développement économique, social et culturel, conciliation travail-famille, sécurité, etc. Il ne peut exister de municipalités démocratiques sans la participation égalitaire des femmes à la représentation politique et dans les institutions de démocratie participative. De la même façon, à titre d'employeurs, les municipalités doivent se conformer à la loi sur l'équité salariale et promouvoir l'accès des femmes aux emplois non-traditionnels.

#### **DES MOYENS CONCRETS**

- des *politiques d'accès à l'égalité* entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie municipale avec rapport d'évaluation périodique au conseil municipal.
- des *structures politiques et administratives* propres à assurer l'égalité des femmes  
Exemple : le Conseil des Montréalaises ou la détermination de la parité hommes/femmes dans les Conseils de quartier de Québec.
- l'application de *l'analyse différenciée* selon les sexes à toute politique, programme ou décision municipale.
- des *mesures pour contrer les discriminations* à l'embauche dans la fonction publique municipale.
- des *mesures de soutien à des candidatures féminines* au palier municipal et d'accompagnement ou de mentorat des nouvelles élues.
- l'analyse des *budgets locaux* afin de mesurer les discriminations.
- le *renforcement des liens* avec les groupes de femmes.
- des *programmes de sensibilisation* à l'égalité entre les hommes et les femmes.

## **4 Maintenir, améliorer et développer les services publics... contre la privatisation, les Partenariats Public Privé et la sous-traitance.**

---

### **CELA VEUT DIRE**

Les services publics jouent un rôle majeur dans l'élimination des inégalités et des discriminations et dans le maintien de la cohésion sociale. Un agenda citoyen soucieux de l'intérêt général invite les citoyenNEs à s'inscrire en faux contre la seule logique marchande et à proposer non seulement de « maintenir » les services publics existants mais de les développer. Toutes les municipalités du Québec doivent devenir des « zones hors AGCS » (Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce) comme le propose ATTAC. Il faut également exercer notre vigilance citoyenne puisque les lois sur les PPP font des municipalités les principaux bancs d'essai de la mise en place de tels partenariats. Il nous faut pratiquer une résistance active contre la tendance à la tarification des services municipaux qui affectent particulièrement les personnes à faibles revenus

### **DES MOYENS CONCRETS**

- **Culture** : développement de politiques culturelles inclusives et accessibles dans les quartiers, les parcs, les bibliothèques publiques, etc.
- **Environnement** : mise en place de moyens collectifs (et non privés) pour gérer l'eau les déchets, la dépollution des sites, etc.
- **Transport collectif**...un choix social et écologique autant dans les villes que dans les milieux ruraux. : développement de mesures pour favoriser le transport collectif et les moyens alternatifs de transport à l'auto solo (trains, autobus, mini-bus, bicyclette, taxi collectif, etc.), de même que le transport adapté pour les personnes vivant avec un handicap.
- **Logement** : développement de multiples formules d'habitation dont le logement social sous la forme de coopératives d'habitation ou d'Organismes à But Non Lucratif et d'accès à la propriété pour les jeunes adultes.
- « **Vivre en ville** » Des politiques qui visent la diminution des coûts des services publics et de la pollution causée par les autos supposent une lutte constante contre le phénomène de l'étalement urbain au profit d'une densification de la population au sein des villes.
- « **Vivre en régions** » Des politiques qui visent à garder des régions vivantes et riche de leurs jeunes entre autres supposent des mesures de développement économique, social et culturel et des services publics accessibles

---

## LES EXPÉRIENCES DE PARTICIPATION CITOYENNE

---

**À VOUS DE COMPLÉTER ET D'ENRICHIR CETTE SECTION....**

Impossible...pour l'instant du moins...de connaître et de faire partager tout ce qui se fait en terme de participation citoyenne au niveau municipal. Nous comptons sur votre contribution pour constituer une sorte de « trésor collectif » d'expériences, de pratiques, de réflexions sur la démocratie municipale.

Faites parvenir vos « trouvailles » à D'abord Solidaires qui les diffusera à travers son réseau.

Voici un aperçu d'expériences intéressantes pouvant nous inspirer. Vous trouverez plus d'information sur ces expériences, sur le Site Web de D'abord Solidaires

- Les conseils de quartier de la Ville de Québec.
- L'Opération populaire d'aménagement du quartier Pointe St-Charles à Montréal.
- Le plan de développement social promu par la Corporation de développement communautaire (CDC) dans la Ville de Longueuil.
- L'expérience de Trois-Rivières : participation des milieux populaires à l'élection d'une conseillère municipale sur la base d'engagements réciproques.

---

## DES ACTIONS CITOYENNES IMMÉDIATES

---

### **1 Faire des élections municipales du 6 novembre 2005 une amorce pour la démocratie participative, inclusive et solidaire en créant son propre AGENDA CITOYEN :**

- former des collectifs dans les municipalités en y invitant tout citoyenNE intéresséE à discuter de l'Agenda citoyen et à créer un Agenda citoyen adapté à sa propre municipalité
- inviter les organismes communautaires et les diverses associations locales à s'impliquer dans son élaboration
- le faire connaître à la population de sa municipalité (porte-à-porte, assemblées publiques, théâtre de rue, etc.)
- interpeller les candidatEs à la mairie et aux postes de conseillerEs municipaux à partir de cet agenda citoyen
- intervenir dans les médias locaux et régionaux (journaux, radios, TV, discussions sur le web, etc.)
- organiser des assemblées de débat sur les questions municipales

### **2 Créer des réseaux entre citoyenNEs de diverses municipalités.**

- développer des réseaux d'échange d'informations et d'expériences au palier municipal, pour connaître les mécanismes de consultation, de participation et de délibération mis en place dans les diverses municipalités;
- faire circuler les initiatives stimulantes et les pratiques novatrices issues des citoyenNEs de diverses municipalités; s'épauler dans les mêmes revendications
- se connecter aux réseaux qui partagent les mêmes objectifs au plan national en utilisant le site de D'Abord Solidaires

### **3 Arrimer les luttes locales aux luttes nationales et internationales**

- mobiliser les municipalités dans la lutte Pour un Québec sans pauvreté [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)
- faire en sorte que chaque municipalité du Québec devienne une Ville hors AGCS en participant à la campagne d'ATTAC contre la privatisation des services publics [www.quebec.attac.org](http://www.quebec.attac.org)
- faire de l'eau un bien patrimonial de l'humanité comme le propose l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau [www.manifesteau.qc.ca](http://www.manifesteau.qc.ca) et soutenir les actions de la Coalition Eau Secours [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)
- faire respecter les Chartes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- rejoindre les actions du Mouvement pour une démocratie nouvelle [www.democratie-nouvelle.qc.ca](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca) et du Collectif féminisme et Démocratie [www.feminismeetdemocratie.ca](http://www.feminismeetdemocratie.ca) pour obtenir un mode de scrutin proportionnel au niveau municipal
- Pour impliquer davantage les citoyennes et citoyens dans la vie municipale, lancer la discussion sur l'élaboration d'un budget participatif

### **4 Devenir membre de D'Abord Solidaires mouvement citoyen non partisan pour contribuer :**

- à la réalisation de l'agenda citoyen dans sa propre municipalité

- à l'élaboration et la réalisation d'un Forum national sur la démocratie municipale en février 2006